



Proposition de reclassement : l'écrit n'est pas obligatoire

Fiche pratique publié le 12/10/2017, vu 1059 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La preuve de l'existence d'une offre de reclassement ne nécessite pas obligatoirement un écrit.

Les faits sont les suivants : un salarié occupant les fonctions de chauffeur routier fait l'objet d'un avis d'inaptitude à tout emploi dans l'entreprise. Il est licencié pour inaptitude et impossibilité de reclassement.

Il saisit le Conseil des prud'hommes, faisant valoir que son employeur n'aurait pas satisfait à son obligation de reclassement.

La Cour d'appel lui donne raison au motif que, en l'absence d'écrit, il n'est pas établi que l'employeur a proposé un poste de reclassement ni que le salarié l'a refusé.

Il convient de préciser que la lettre de licenciement faisait état d'une proposition de reclassement confirmée par un délégué du personnel.

La Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel, estimant que l'existence d'un écrit n'est pas une condition posée par la loi.

Cass soc 8 juin 2017, n° 15-29419

[Que faire lorsque le salarié est déclaré inapte au travail ?](#)

Articles sur le même sujet :

- [Sanctionner un salarié](#)
- [Blâme et avertissement : mode d'emploi](#)
- [Mise à pied disciplinaire : mode d'emploi](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)
- [Rompre un CDD](#)
- [Rupture conventionnelle : mode d'emploi](#)
- [Donner sa démission](#)
- [Se défendre devant les prud'hommes](#)

- [Embaucher un salarié : précautions à prendre](#)
- [Un salarié peut-il cumuler plusieurs emplois ?](#)
- [Travail dissimulé : dans quels cas ?](#)
- [L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés](#)
- [Quels documents l'employeur doit-il afficher ?](#)
- [Qu'est-ce que le titre emploi-service entreprises \(TESE\) ?](#)

- [Comment effectuer la déclaration préalable à l'embauche ?](#)
- [Retraite complémentaire : obligatoire ou pas ?](#)
- [La formation à la sécurité des nouveaux salariés](#)
- [Le registre unique du personnel](#)
- [Visite médicale d'embauche : obligatoire ?](#)